

MÉMOIRE DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

PRÉSENTÉ

AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES

SUR L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT

LE PROJET DE PROLONGEMENT DE

L'AUTOROUTE 73 (ROBERT-CLICHE)

ENTRE BEAUCEVILLE ET SAINT-GEORGES

1- PRÉSENTATION DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

La Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan est une MRC à caractère urbain et rural faisant partie de la région administrative Chaudière-Appalaches. Elle regroupe seize (15) municipalités rurales ainsi que la ville-centre de Saint-Georges.

Bornée au nord par les MRC Robert-Cliche et Les Etchemins, à l'est par les États-Unis, au sud par la région administrative de l'Estrie et à l'ouest par la MRC de l'Amiante, son territoire s'étend sur une superficie de 2 013 kilomètres carrés. Sa population, en date du 1^{er} janvier 2006, s'établissait à 49 327 personnes.

Le projet de prolongement de l'Autoroute 73 présentement à l'étude traverse trois municipalités de notre MRC soit, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Simon-les-Mines et Saint-Georges.

Le présent mémoire a été adopté unanimement le 25 octobre 2006 par la résolution 2006-10-152 du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

2- INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET

Notre MRC de Beauce-Sartigan attend depuis quelques dizaines d'années d'être desservie par l'Autoroute 73 dite « de la Beauce ». Notre territoire se caractérise par de nombreuses PME (petites et moyennes industries) pour lesquelles un axe de transport rapide, efficient et économique (autoroute) est devenu une nécessité économique afin de maintenir leur compétitivité, notamment dans le contexte de la mondialisation des marchés.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC fait état des problématiques de la Route 173 engendrées par l'absence de l'Autoroute 73 sur son territoire. En voici un extrait :

- *Problèmes de sécurité*
- *Vitesse de circulation élevée*
- *Camionnage important*
- *Niveau de bruit élevé*
- *Augmentation du débit journalier moyen*

La MRC a déjà identifié, toujours à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le tracé connu à l'époque de la future autoroute.

La planification de l'occupation dynamique du territoire commande que dès que le tracé officiel sera connu et approuvé, les trois municipalités concernées de notre MRC devront inclure des dispositions particulières concernant l'aménagement et le développement des secteurs contigus à l'autoroute.

En résumé, l'intérêt porté à ce projet par notre MRC se situe principalement à deux niveaux :

- Le développement voir même la survie économique de notre milieu lié directement à cet axe routier essentiel;
- La planification visant à assurer un développement harmonieux et durable du territoire pour les secteurs situés à proximité de l'autoroute.

3- PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET

Nous tenons d'entrée de jeu à préciser que nos commentaires et notre argumentation ne sont nullement partisans et ne doivent pas être associés à aucune démarche politique.

Le projet tel que déposé nous apparaît acceptable sur le plan environnemental.

Ville Saint-Georges de part son statut de ville-centre dessert la population de notre MRC et des MRC voisines en services publics. L'absence de l'autoroute représente un obstacle en matière d'accès rapide à de services essentiels en matière de soins de santé (Centre hospitalier régional de Beauce-Etchemins et CLSC).

L'impact se fait également sentir en matière de services éducatifs (Cégep Beauce-Appalaches et Centre universitaire). Les secteurs économiques manufacturier, industriel et commercial s'ajoutent à cette liste.

La mise en fonction de l'autoroute jusqu'à la Route 204 selon les échéanciers prévus et déjà annoncés (2010) est la principale préoccupation de la MRC Beauce-Sartigan.

D'autre part, dans un contexte de justice et d'équité interrégional, il nous apparaît essentiel que les crédits dédiés à ce tronçon soient conservés et utilisés à ces fins (référence entente des ministres Lapierre et Després d'avril 2005).

Tout changement à survenir dans la nature du projet par rapport au scénario connu avant les présentes audiences, citons à titre d'exemple le concept nouveau des quatre voies, ne doit pas retarder l'échéancier de la venue de l'autoroute jusqu'à Saint-Georges faute de crédits devenus insuffisants.

4- SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR AMÉLIORER LE PROJET

Sur le plan environnemental, compte tenu des efforts exigés par le gouvernement du Québec pour la mise aux normes de l'eau potable, nous croyons qu'une attention particulière doit être portée aux sources d'approvisionnement en eau potable situées à proximité du tracé, notamment le puits (p-7) alimentant le réseau municipal de Notre-Dame-des-Pins et représentant 85% de la production d'eau potable de ce même réseau.

Nous croyons que le ministère des Transports doit conserver à sa charge l'entretien des routes situées à proximité de la future autoroute, dont notamment la route Veilleux reliant Saint-Simon-les-Mines et Notre-Dame-des-Pins. Le ministère ne doit pas profiter de la venue de l'autoroute pour alourdir le fardeau fiscal de ces deux municipalités en invoquant un changement de vocation aux routes dites intermunicipales.

Nous croyons que l'amélioration du projet réside dans sa livraison selon les échéanciers prévus. À ce titre, il ne nous a pas été démontré qu'il est techniquement impossible de débiter les travaux à plusieurs endroits simultanément. Cette option mériterait d'être considérée.

Nous profitons également de ce mémoire pour rappeler que le certificat de recevabilité pour le tronçon 74^e Rue – Route 204 n'a toujours pas été délivré.

5- POSITION FACE AU PROJET ET CONCLUSION

Sans se prononcer sur les options de tracés du secteur Beauceville (MRC Robert-Cliche), notre MRC soutient le projet tel que déposé.

Depuis 1990, le Sommet socioéconomique de Chaudière-Appalaches a retenu le segment manquant de l'autoroute à l'époque (Saint-Joseph – St-Georges) comme priorité un de notre région administrative.

Nous considérons notre région comme sous-développée en matière de lien routier rapide et rappelons que la réalisation à court terme de l'Autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges est un enjeu majeur pour la survie, la croissance et le développement économique de Beauce-Sartigan et de ses PME.

Nous attendons des autorités concernées qu'aucun délai ne soit généré par de quelconques bonifications ou modifications au projet connu et que les travaux débutent simultanément aux extrémités du tronçon à construire afin d'en assurer la livraison tel que promis pour 2010.

Luc Lemieux, préfet
MRC de Beauce-Sartigan
30 octobre 2006

Résolution 2006-10-152 adoptée le 25 octobre 2006:

ACCEPTATION DU MÉMOIRE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
PRÉSENTÉ AU BAPE CONCERNANT LE PROJET DE PROLONGEMENT DE
L'AUTOROUTE 73 (ROBERT-CLICHE)
ENTRE BEAUCEVILLE ET SAINT-GEORGES

Attendu le document lu et déposé aux membres du conseil des maires concernant le sujet en titre;

Attendu qu'il est du rôle et des responsabilités du conseil des maires de la MRC de profiter de la tribune du BAPE pour émettre ses commentaires et faire part de ses attentes dans ce dossier identifié depuis longtemps comme priorité de la région;

Attendu les corrections mineures suggérées et qui seront intégrées au texte;

Il est proposé par Monsieur Viateur Boucher, secondé par Monsieur Éric Lachance d'autoriser le dépôt de ce mémoire ainsi que sa présentation dans le cadre des audiences prévues à cet effet par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Claude Poulin, sec.-trés.
MRC de Beauce-Sartigan

Le
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Claude Poulin, sec.-trés.
MRC de Beauce-Sartigan

Le 30 octobre 2006